

# **AVIS DE RÈGLEMENT DU RECOURS COLLECTIF RELATIF AU PROGRAMME DE DONS POUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE MÉDICALES**

**Veillez lire le présent avis attentivement car il peut avoir des incidences sur vos droits.**

**Le présent avis s'adresse à toutes les personnes et entités, à l'exception de certaines personnes associées aux Défendeurs, qui ont participé au Programme de dons pour la science et la technologie médicales au moins au cours d'une des années d'imposition 2001, 2002 ou 2003 (les « Membres du groupe »).**

Le 11 mars 2011, une proposition de recours collectif (action collective) a été présentée à Toronto (le « Recours »). Les Demandeurs alléguaient que Fraser Milner Casgrain LLP, BDO Dunwoody LLP et autres (collectivement appelés les « Défendeurs ») avaient donné des avis fiscaux qui avaient servi à promouvoir des dons de bienfaisance à effet de levier à la John McKellar Charitable Foundation.

Le projet de règlement du Recours a été approuvé par le juge Glustein le 15 mai 2019. Le présent avis résume les modalités et conditions du règlement.

Les personnes admissibles au règlement sont les Membres du groupe qui ne se sont pas exclus du Recours collectif.

## **RÉSUMÉ DES MODALITÉS ET CONDITIONS DU RÈGLEMENT**

Les Défendeurs paieront trente-sept (37) millions de dollars en règlement intégral et définitif de toutes les réclamations (demandes d'indemnisation) qui seront répartis conformément aux priorités suivantes :

- (a) un montant de 12 596 897 \$ aux avocats du Groupe pour les honoraires, les débours et les taxes;
- (b) un montant de 372 000 \$ au Fonds d'aide aux recours collectifs afin de rembourser le montant avancé pour payer une partie des frais du Recours;
- (c) tous les coûts et dépenses engagés dans le cadre de l'administration du règlement, y compris les coûts encourus par Epiq Class Action Services Canada, Inc. et par Gregory D. Wrigglesworth de Kirwin Partners LLP, l'administrateur et l'adjudicateur désignés par la Cour, respectivement; et
- (d) une part proportionnelle du solde revenant à chaque Membre du groupe conformément au processus de réclamation et au plan de répartition approuvés par la Cour, moins la déduction faite de la redevance de 10 % versée au Fonds d'aide aux recours collectifs.

Vous pouvez consulter la Convention de règlement, le plan de répartition et une description du processus de réclamation à l'adresse [www.strosbergco.com/class-actions/trinity](http://www.strosbergco.com/class-actions/trinity).

**LES DEMANDES D'INDEMNISATION DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉES AU PLUS TARD LE 31 DÉCEMBRE 2019 À 17 H 00 HEURES, HEURE DE L'EST**

**Afin de participer au règlement, chaque Membre du groupe doit soumettre un formulaire de réclamation dûment rempli au plus tard à 17 h, le 31 décembre 2019, heure normale de l'Est. Le formulaire de réclamation peut être consulté ou téléchargé à l'adresse [www.trinityclassaction.com](http://www.trinityclassaction.com) ou obtenu en communiquant avec l'administrateur au 1-833-414-8042. Si vous ne soumettez pas le formulaire de**

**réclamation dûment rempli avant 17 h, heure normale de l'Est, le 31 décembre 2019, vous ne recevrez aucune indemnité.**

Le formulaire de réclamation doit être soumis à l'administrateur à l'aide du système sécurisé de réclamation en ligne à l'adresse [www.trinityclassaction.com](http://www.trinityclassaction.com) ou par courrier électronique à l'adresse [info@trinityclassaction.com](mailto:info@trinityclassaction.com). Si vous n'avez pas accès à l'Internet, vous pouvez soumettre un formulaire de demande de règlement sous format papier. Le formulaire de réclamation sous format papier peut être transmis par la poste ou par messagerie à :

Administrateur des demandes de règlement du recours collectif Trinity  
Nelson P.O. Box 20187 – 322, rue Rideau  
Ottawa ON K1N 5Y5  
ou par télécopieur au : 1-866-262-0816

**VOUS AVEZ DES QUESTIONS?**

Les questions destinées aux avocats du Groupe doivent être adressées à :

Justin Smith  
**Strosberg Sasso Sutts LLP**  
1561, avenue Ouellette  
Windsor (ON) N8X 1K5  
Tél. : 519.561.6296  
Télec. : 866.316.5308  
[trinityclassaction@strosbergco.com](mailto:trinityclassaction@strosbergco.com)

Bonnie Roberts Jones  
**Groia & Company Professional Corporation**  
Wildeboer Dellelce Place  
1100 - 365, rue Bay  
Toronto (ON) M5H 2V1  
Tél. : 416.203.2115  
Télec.: 416.203.9231  
[brjones@groiaco.com](mailto:brjones@groiaco.com)

**Le présent avis a été approuvé par la Cour. Les questions concernant cet avis NE doivent PAS être adressées au tribunal.**

1675062